

DÉLIVRANCE DE CRÉDITS COMPENSATOIRES
(DGRCDÉ-DMC – Direction adjointe des opérations du marché)

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	
Promoteur	Terreau Biogaz s.e.c.
Titre du projet	Captage et destruction des biogaz du LES de Robertsonville.
Code du projet	LE011
Période de rapport de projet	2022-09-15 au 2023-09-14
Règlement applicable	Règlement relatif aux projets de valorisation et de destruction de méthane provenant d'un lieu d'enfouissement admissibles à la délivrance de crédits compensatoires.

SUJET
Délivrance de crédits compensatoires à la suite de l'analyse du rapport du projet et du rapport de vérification soumis par le promoteur.

DÉLIVRANCE DE CRÉDITS COMPENSATOIRES			
Nombre de crédits compensatoires demandés par le promoteur : 6 352			
Nombre de crédits compensatoires	Millésime 2022	Millésime 2023	Total
Délivrés	2 022	4 325	6 347
Versés au promoteur	1 961	4 195	6 156
Versés dans le compte d'intégrité environnementale	61	130	191
Date de la délivrance : 2024-03-13			
Explications :			
Le ministère a constaté que le promoteur a surestimé (+5) la quantité de crédits compensatoires demandée. Les crédits compensatoires délivrés sont donc de 6 347 et les 5 crédits compensatoires surestimés ont été retirés du millésime 2023.			
Tel que prévu à l'article 70.4 du Règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre :			
<ul style="list-style-type: none">• Verser 97 % de ces crédits compensatoires, arrondi à l'entier inférieur <u>dans le compte général du promoteur.</u>• Verser le restant des crédits compensatoires (environ 3 %), <u>dans le compte d'intégrité environnementale.</u>			